

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



www.deux-sevres.fr

JEUDI 7 DECEMBRE 2017

Gilbert Favreau auditionné au Sénat sur la GEMAPI

Mardi dernier, le Président du Conseil départemental des Deux-sèvres a été auditionné, au nom de l'Assemblée des Départements de France, par M. Mathieu Darnaud, rapporteur de la commission des lois, sur la proposition de loi relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Cette dernière, adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 30 novembre dernier, doit être présentée au vote des sénateurs dans les prochains jours.

Cette proposition de loi replace les Départements comme acteurs potentiels de la GEMAPI et leur attribuant la possibilité de conserver des actions GEMAPI, notamment la maîtrise d'ouvrages et/ou la propriété de digues ou encore l'assistance technique des Départements auprès des intercommunalités et des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

Cette audition marque l'intérêt du Département des Deux-Sèvres pour l'ensemble des sujets relevant de la gestion de l'eau, dont la question complexe de la mise en œuvre de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations en cours de transfert vers les EPCI.

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



www.deux-sevres.fr